



## Licenciement suite à Deces employeur césu

Par **Rie**, le **25/10/2015** à **11:09**

Bonjour,

J ai travaillé pour un couple pendant 12 ans comme femme de ménage,  
8 ans par césu au nom de madame puis 4 ans au nom de monsieur afin qu il beneficie de l  
exonération du à l âge. Monsieur viens de décédés mais j apprend que madame ne fait pas  
partie de la succession les héritiers on procédé à mon licenciement suite au Deces et ne  
veulent payer que les 4 ans d indemnité d ancienneté.

Que devient la partie de madame celle ci ne souhaitant pas m employer ni payer l indemnité d  
ancienneté de 8 ans.

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/10/2015** à **16:27**

Bonjour,

Il est étonnant que madame ne fasse pas du tout partie de la succession...

Si le contrat de travail de madame est toujours en cours, il faudrait lui demander de le rompre  
mais je crains qu'un recours soit difficilement envisageable sauf si elle bénéficiait autant que  
monsieur de vos services...